



Informations de base	
2006/0249(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Marchés publics de travaux: suppression des restrictions à la libre prestation de services et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales (abrog. directive 71/304 /CEE) Subject 2.10.02 Marchés publics	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	MCCARTHY Arlene (PSE)	19/12/2006
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Agriculture et pêche	2793	2007-04-16	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux		MCCREEVY Charlie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0748 	Résumé
12/12/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
24/01/2007	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
30/01/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0018/2007	
13/02/2007	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0025/2007	Résumé

13/02/2007	Résultat du vote au parlement		
16/04/2007	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
23/05/2007	Signature de l'acte final		
23/05/2007	Fin de la procédure au Parlement		
14/06/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0249(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 095 Traité CE (après Amsterdam) EC 055
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/6/43485

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE382.602	09/01/2007	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0018/2007	30/01/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0025/2007	13/02/2007	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Projet d'acte final	03606/1/2007	23/05/2007		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2006)0748 	30/11/2006	Résumé	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0416/2007	14/03/2007	

--

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2007/0024 JO L 154 14.06.2007, p. 0022	Résumé

Marchés publics de travaux: suppression des restrictions à la libre prestation de services et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales (abrog. directive 71/304/CEE)

2006/0249(COD) - 13/02/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant en 1^{ère} lecture par 567 voix pour, 18 contre et 14 abstentions, le rapport de codécision de Mme Arlene **McCARTHY** (PSE, UK), le Parlement européen a approuvé, sans amendement, la proposition de directive abrogeant la directive 71/304/CEE du Conseil concernant la suppression des restrictions à la libre prestation de services dans le domaine des marchés publics de travaux et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales.

Marchés publics de travaux: suppression des restrictions à la libre prestation de services et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales (abrog. directive 71/304/CEE)

2006/0249(COD) - 23/05/2007 - Acte final

OBJECTIF : contribuer à la simplification de l'acquis communautaire par l'abrogation de la directive 71/304/CEE du Conseil concernant la suppression des restrictions à la libre prestation de services dans le domaine des marchés publics de travaux et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales – devenue obsolète.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2007/24/CE du Parlement européen et du Conseil abrogeant la directive 71/304/CEE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une directive abrogeant la directive 71/304/CEE du Conseil concernant la suppression des restrictions à la libre prestation de services dans le domaine des marchés publics de travaux et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales.

La directive 71/304/CEE est devenue obsolète en raison de l'évolution de la jurisprudence et de la législation dans le domaine des marchés publics.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 14/06/2007.

Marchés publics de travaux: suppression des restrictions à la libre prestation de services et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales (abrog. directive 71/304/CEE)

2006/0249(COD) - 30/11/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : contribuer à la simplification de l'acquis communautaire par l'abrogation de la directive 71/304/CEE du Conseil concernant la suppression des restrictions à la libre prestation de services dans le domaine des marchés publics de travaux et à l'attribution de marchés publics de travaux par l'intermédiaire d'agences ou de succursales – devenue obsolète.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU: la proposition abroge la directive 71/304/CEE, devenue obsolète de par le développement de la jurisprudence et de la législation dans le domaine des marchés publics.

L'adoption de différents actes de nature législatif dans le domaine des marchés publics, en dernier lieu les directives 2004/17/CE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que l'évolution de la jurisprudence de la Cour de Justice, notamment dans son arrêt du 25 juillet 1991 dans l'affaire C-76/90 Säger, permet d'atteindre un niveau de protection égal ou supérieur à celui offert sur base des dispositions de la directive 71/304/CEE du Conseil. Par conséquent, il convient d'abroger la directive 71/304/CEE afin de simplifier l'acquis communautaire sans porter préjudice aux droits des opérateurs économiques.